

15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. »
SIX MOIS 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Confort, 14.

A PARIS HAVAS, LAFFITTE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces . . la ligne 0 fr. 50
Réclames 1 fr. 50

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

ORGANE DES COMITÉS IMPÉRIALISTES LYONNAIS



England for ever!

NOTRE DESSIN

Nous prévenons nos lecteurs que, pour éviter tout retard dans l'envoi de notre journal, le dessin de cette semaine — EXCEPTIONNELLEMENT — ne sera pas colorié.

La fête de l'Ascension est seule cause de ce léger inconvénient.

Tous les prochains numéros de L'AIGLE seront coloriés comme précédemment.

L'ADMINISTRATION.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU PRINCE IMPÉRIAL

Le dimanche 1^{er} juin prochain, anniversaire de la mort du Prince Impérial, une messe commémorative sera dite, par les soins des Comités Impérialistes Lyonnais, à Midi très précis, à l'Eglise Saint-Nizier.

Tous nos amis se feront un devoir d'assister à ce service funèbre, et, en venant prier pour Celui que nous avons tant aimé, de demander à Dieu en même temps qu'il fasse triompher notre cause et donne enfin à la France le sauveur qu'elle attend et que nous appelons de tous nos vœux.

L'AIGLE.

UNE PROPOSITION

Le 5 novembre 1873, M. le baron Eschassériaux déposait sur le bureau de l'Assemblée Nationale, qui venait d'être saisie d'une proposition du général Changarnier demandant à confier le pouvoir exécutif pendant 10 ans au maréchal Mac-Mahon, M. le baron Eschassériaux, dis-je, déposait la proposition suivante dont nous donnons les principaux articles :

Article 1^{er}. — Le peuple français est convoqué dans ses comices le dimanche 4 janvier 1874.

Article 2. — Chaque électeur déposera dans l'urne un bulletin de vote portant l'une des énonciations suivantes : Royauté, République, Empire.

Article 12. — L'Assemblée Nationale assurera l'exécution de la décision souveraine prononcée par la Nation. Si cette décision est favorable au rétablissement de la Royauté, la couronne de France sera offerte au comte de Chambord qui prendra le nom de Henri V.

La Royauté sera héréditaire conformément aux dispositions de la Charte de 1814.

Si la République est proclamée, l'Assemblée fixera la date la plus prochaine pour l'élection du président de la République par le suffrage universel.

Si la décision nationale ordonne le rétablissement de l'Empire, le fils de l'empereur Napoléon III sera appelé au trône comme empereur des Français et portera le nom de Napoléon IV.

L'Empire sera héréditaire conformément aux sénatus-consultes qui ont constitué la dynastie impériale.

Article 14. — Dans le délai de six mois une assemblée constituante sera réunie. Elle aura pour mission d'organiser les pouvoirs publics et de déterminer leurs attributions, en exécution du vote national.

Article 15. — L'Assemblée actuelle votera la loi électorale en vertu de laquelle le suffrage universel procédera à l'élection d'une Assemblée constituante, et elle prononcera aussitôt sa dissolution.

Ont signé : MM. ESCHASSÉRIAUX, Comte GINOUX de FERMON, GALLONI D'ISTRIA, ANDRÉ (Charente), HAENTJENS, SARRETTE, LEVERT, Comte Joachim MURAT, BOFFINTON, PRAX-PARIS, Charles GAVUCCI, BALON, VAST-VIMEUX, GANIVET, ABATINI, de VALON, ROUHER, Arthur LEGRAND, ROLLAND DU LOT, ROY DE LOULAY, DUSSAUSSOY, MARTENOT

Est-il besoin de dire que la proposition de M. Eschassériaux fut repoussée avec enthousiasme par la

majorité de l'Assemblée composée de légitimistes, d'orléanistes et de républicains ?

Ces gens là avaient trop peur de recevoir du peuple la réponse qu'ils méritaient, pour oser un seul instant le consulter.

Cette Assemblée de hasard préféra niaisement voter une république aussi niaise qu'elle que de demander au peuple de nommer lui-même et directement le gouvernement qui lui convenait.

En outre, n'étant pas Constituante, elle s'était arrogée un droit qui ne lui appartenait pas.

Elue par surprise, elle devait bien se garder d'adopter la proposition de M. Eschassériaux.

Car orléanistes, légitimistes et républicains savaient certainement à quoi s'en tenir sur les sentiments du peuple à leur égard.

Or, rien n'est changé depuis 1873.

Le peuple n'a pas été consulté, et on se garde bien de le faire.

Orléanistes et républicains se bouchent hermétiquement les oreilles lorsqu'ils entendent parler d'appel au peuple.

C'est pour eux un épouvantable cauchemar.

Eh bien ! il faut que nous, impérialistes, nous les obligions à ouvrir les oreilles et à nous entendre.

Reprenons, en la modifiant, la proposition de M. Eschassériaux.

Demandons purement et simplement que le droit soit rendu au peuple de nommer lui-même le chef de l'Etat.

Que mes confrères, qui partageront cette idée, organisent des pétitions par toute la France.

Qu'ils les fassent signer non seulement par les bonapartistes, mais aussi par tous ceux qui ont souci des droits du peuple.

Les Chambres seront appelées cette année à discuter la révision de la Constitution.

Ne rêvons pas de temps.

Agissons et agissons promptement. Quand le pays aura parlé il faudra bien qu'on l'écoute.

Dans notre prochain numéro nous publierons les dispositifs de la pétition dont nous prenons l'initiative.

Dès que les comités impérialistes lyonnais l'auront adoptée, nous nous mettrons en mesure de recueillir le plus grand nombre de signatures possibles, que nous ferons légaliser et parvenir aux députés de l'Appel au peuple qui, sans aucun doute, s'empresseront d'en accepter le dépôt.

Agissons donc.

Il ne tient qu'à nous que nos réclamations ne soient pas toujours vaines, et que bon gré malgré on arrive enfin à les écouter, et, espérons-le, à y faire droit.

JACQUES.

COMITÉS IMPÉRIALISTES LYONNAIS

Les Comités impérialistes lyonnais des 3^e, 5^e et 6^e arrondissements se sont réunis cette semaine pour procéder au renouvellement de leurs bureaux et examiner différentes propositions qui leur étaient soumises par le Comité de Propagande de l'appel au peuple.

Ces importantes propositions ont été adoptées à l'unanimité par chacun des comités appelés à les examiner.

Les Comités impérialistes des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements seront très prochainement convoqués pour prendre les mêmes résolutions.

Nous sommes heureux de constater à ce propos l'union parfaite qui règne entre tous les comités impérialistes de Lyon, le réveil spontané et le mouvement d'active et profonde sympathie pour l'Empire qui se produisent dans la classe ouvrière depuis longtemps désabusée.

Les courageux efforts des comités pour cette œuvre de régénération sociale ne seront pas perdus et ne tarderont pas à porter leurs fruits.

Que nos amis reçoivent ici toutes nos félicitations pour l'ardeur qu'ils apportent à cette tâche glorieuse.

N'oublions pas non plus le vaillant comité de la Jeunesse Impérialiste, qui ne mérite que des éloges pour la part active qu'il prend dans cette œuvre de salut.

Avec de pareils soldats nous avons le droit d'espérer en l'avenir.

Et nous espérons !

DANIEL.

A VENDRE !

On connaît le mot historique de ce roi africain quittant Rome, qu'il avait remplie de ses corruptions et s'écriant : « O ville vénale, il ne te manque qu'un acheteur ! »

On affirme qu'à cette heure, l'opportunisme n'attend, lui aussi, qu'un acheteur pour disparaître, s'éteindre doucement, obscurément, dans le sein d'une République transformée ou d'une monarchie restaurée.

Est-ce un simple cancan politique ?... un de ces mille bruits qui amusent un moment la curiosité publique ? une de ces nouvelles fugitives qu'accueille le sourire ? une de ces accusations peu sérieuses inventées par la haine ou propagées par la crédulité des partis ?

Comment ! laisser peser un doute aussi infamant sur la représentation républicaine du pays... et les journaux opportunistes ne l'ont point relevé avec indignation ! Il semble au contraire qu'une sorte de conspiration du silence se soit établie autour de ces rumeurs étranges. On en parle tout haut dans les cercles et dans les salons politi-

ques, dans les chancelleries étrangères, dans les couloirs parlementaires et dans les coulisses de la Bourse. Mais la presse officielle affecte l'ignorance et l'innocence.

Qu'attend-elle pour se laver et pour laver ses amis de ces soupçons qui vont se répétant et s'accréditant avec une persistance bien extraordinaire ? Tout cela est trouble, et les républicains sincères commencent à en convenir eux-mêmes, en baissant la voix.

Petits Brutus d'arrondissements, venez jurer solennellement sur l'autel de la République que jamais, jamais, vous n'accepterez aucun pacte qui puisse vous séparer d'elle... nous ne vous croirons pas.

Nous savons ce que valent vos serments... serments d'occasion, serments de rechange, serments que vos lèvres parjures ont prodigués à l'empire et que vous avez brisés, suivant une expression célèbre « à la face patiente du ciel ».

Mais le peuple ne se donne donc pas la peine de se rappeler ce que furent ces républicains si ardents aujourd'hui dans leur foi républicaine. Nous n'avons pas oublié, nous, ces visages, ces échines de valets toujours prêts à nous rendre les services que nous leur demandions, et même ceux que nous ne leur demandions pas.

Nous n'avons pas oublié que c'est nous qui leur avons mis à la main ces plumoux de domestiques aujourd'hui levés contre nous.

Quand, après avoir retourné leurs tabliers, ils se drapent fièrement dans leurs livrées nouvelles, en criant qu'ils n'ont d'autre maître que le peuple... ce n'est pas nous qu'ils peuvent tromper.

Nous savons qu'une faveur officielle suffit pour ramollir ces cœurs incorruptibles, que ces caractères indomptables s'adoucissent, que ces consciences inflexibles s'achètent au rabais.

Pour Sosie, le véritable amphytrion est l'amphytrion où l'on dîne. Pour les opportunistes, le véritable gouvernement est celui où l'on ne jeûne jamais. Quand la table de l'Empire s'est trouvée desservie, ils ont passé à la table de la République, et ils la quitteront quand elle sera vide. C'est toujours la bouche pleine qu'ils crient vive la République, vive l'Empereur ou vive le Roi !

Ce sont les parasites de tous les régimes, les serviteurs obscurs de tous les ministères, les complaisants aux gages du gouvernement qui les méprise le plus et qui les paie le mieux.

Et ces hommes qui se traînent d'un pouvoir à un autre viendront mettre la main sur leur cœur en disant : « Il ne bat que d'amour et de fidélité pour la République ! » nous plaignons sincèrement la République, si elle ne s'appuie que sur la fidélité de ces gens là.

Quand l'empereur Napoléon III, entouré déjà de complots et de perfidies, quitte le Camp de Chalons pour aller tenter plus près de la frontière les chances suprêmes de la fortune, un général, un traitre... se jeta dans ses bras et l'embrassa. L'infortuné souverain venait de recevoir le baiser de Judas.

Quelques jours après, ce général livrait l'Impératrice, le prince Impérial, Paris, la France à la République !

Ce n'est pas à Gambetta, c'est à Trochu, c'est à ce transfuge de l'empire, que l'opportunisme devait une statue.

Elle eut immortalisé la félonie d'où la République est sortie.

Félon... c'est le nom dont l'histoire flétrira ces hommes ennoblis par l'Empereur et qui ont souffleté l'empire avec les parchemins qu'il leur avait donnés...

Ces courtisans et ces barons de l'empire devenus les courtisans et les barons de l'opportunisme...

Ces fonctionnaires de l'empire, en fonctions auprès de Marianne...

Ces familiers de l'empire auxquels il a suffi, pour se faire naturaliser opportunistes, de démaqueter leur linge ou de gratter sur les boutons de leurs uniformes les insignes de leur bienfaiteur...

Ces frères citoyens affranchis de la reconnaissance et qui n'ont qu'une indépendance, l'indépendance du cœur...

Quel est le journal républicain qui oserait se porter le garant de cet état-major opportuniste, et affirmer qu'il ne se vendra pas ?

Aux commissaires de Georges III, qui essayaient de le corrompre, le député américain Joseph Reed répondait : « Je ne veux pas la peine d'être acheté ; mais si peu que je vaille, le roi de la Grande-Bretagne n'est pas assez riche pour me payer ».

Il y a en France de simples banquiers assez riches pour acheter la moitié de notre Parlement, et parmi les membres de ce parlement les Joseph Reed sont rares.

Mais si peu qu'ils valent c'est encore trop pour tenter un acheteur. Tout contrat de ce genre s'établit par l'accord de l'offre et de la demande. Cette marchandise parlementaire ne tente personne, et nous sommes de ceux qui croient que le marché ne sera pas conclu.

LUCIEN M...

ACCORD PARFAIT

Paris, le 22 mai 1884.

Le *Matin* publiait dernièrement un article de M. Paul de Cassagnac dont nous extrayons le passage suivant :

Tant qu'il y a des prétendants debout, vivants, et des dynasties opposées, dit M. de Cassagnac, il ne faut pas rêver une union absolue et irréalisable, il faut se contenter d'un accord relatif, très faisable.

Il y a un terrain commun tout indiqué, c'est la haine de la République, la défense des intérêts religieux.

Restons-y et ne demandons pas davantage, de peur de ne rien obtenir, ni les uns ni les autres.

Et préparons un grand comité pour régler les droits de chacun et apaiser ces compétitions. Ce comité pourrait d'abord, sauf à s'agrandir ensuite, comprendre les directeurs des principaux journaux conservateurs.

Car, en matière électorale et par le scrutin de liste, c'est la presse qui fait les élections.

Mes confrères du *Français*, du *Moniteur*, de la *Gazette de France*, du *Monde*, de l'*Univers*, de la *Patrie*, du *Soleil*, du *Gaulois*, en acceptent-ils le principe, l'idée ?

Eh ! bien, nous ne craignons pas de le dire, nous ne partageons nullement les idées de M. P. de Cassagnac sur cette entente entre impérialistes et royalistes.

Et nous n'aurons pas de peine à donner les raisons de cette divergence d'opinions.

La haine de la République et la défense des intérêts religieux, tel est, dit le député du Gers, le terrain commun sur lequel nous pourrions nous unir aux partisans de M. le comte de Paris.

L'AFFAIRE FOUILLAND

Ainsi, les candidats qui accepteront ce programme devront encore une fois prendre forcément le titre de candidats conservateurs.

Il n'y aura ni impérialistes, ni royalistes.

Tous incolores!

Les électeurs se contenteront-ils de ce simple qualificatif?

On peut aisément répondre : non !

..

Car quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, on ne réussira jamais à écarter la question de partis dans une élection législative. Il ne faut pas oublier que la politique prime tout aujourd'hui.

Que ce soit un fait malheureux, je l'accorde.

Mais il est impossible de ne pas le constater.

Or, malgré son titre de candidat conservateur, on recherchera de suite quelle est l'opinion politique du candidat.

Et s'il a auparavant laissé sortir de sa poche un coin de son drapeau, selon la couleur qu'ils auront aperçue, les électeurs voteront pour ou contre lui, ou s'abstiendront.

..

L'union conservatrice a fait son temps.

Et nous ne le regrettons pas.

Toutes les fois que les impérialistes se sont unis aux royalistes, les impérialistes ont été dupés.

Ils ont toujours tiré les marrons du feu pour leurs prétendus alliés.

Le 16 Mai n'en est-il pas la preuve la plus flagrante et la plus indéniable?

Les leçons du passé ne sont-elles pas suffisantes?

Est-il donc si nécessaire de recommencer l'épreuve et de se laisser jouer une fois de plus?

..

Enfin je suis persuadé que la grande majorité des impérialistes ne consentira jamais à une entente, sur quelque terrain que ce soit, avec les orléanistes.

Il y a entre les deux partis une telle opposition de principes, une telle diffusion d'intérêts que cette alliance de l'aigle avec la poule n'arriverait qu'à produire des résultats bizarres qui ne profiteraient à personne.

Nous ne connaissons, nous, que la souveraineté populaire.

Les orléanistes ne veulent pas en entendre parler.

Nous demandons l'appel au peuple.

Les orléanistes montrent à son égard le plus profond dédain.

Et pour cause!

L'entente pourra se faire entre les directeurs des journaux parisiens.

Entre les électeurs, jamais!

..

Ne sommes-nous donc pas assez puissants pour livrer bataille avec nos propres forces?

Ce que veulent les honnêtes gens, c'est le triomphe de la justice et du droit.

L'Empire ne représente-t-il donc plus ces deux principes?

Si oui, pourquoi aller le compromettre dans une alliance douteuse et si contraire à ses intérêts?

L'union que l'on sollicite de nous, ne ferait qu'affaiblir notre parti au profit de la faction royaliste.

Parbleu! Messieurs les orléanistes adopteront avec enthousiasme l'idée de M. P. de Cassagnac.

Ils savent trop bien qu'ils ne peuvent rien sans nous, tandis que nous, nous pourrions triompher sans recourir à eux.

Les élections municipales à Lyon et ailleurs n'ont que trop prouvé leur impuissance.

..

Ne faisons donc pas le jeu de M. le comte de Paris.

Demeurons impérialistes.

Luttons énergiquement, sans défaillance, avec l'espoir assuré de la victoire prochaine.

Combattons par la parole et par la plume, vaillamment, fièrement, pour le peuple abusé, le peuple dupé, le peuple affamé.

La République méconnaît ses droits.

Employons tous nos efforts pour les lui rendre.

Donnons enfin au peuple la justice dont il a soif, et, au jour de la bataille, soyez en certains, comme Dieu, il saura reconnaître les siens.

?

« LE PEUPLE »

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 14 Mai 1884.

Monsieur le Directeur,

Un certain nombre de journaux annoncent qu'un journal intitulé l'*Avant-Garde* va paraître sous la direction de M. Lenglé, ancien député.

J'ai l'honneur de vous informer que le journal dont M. Lenglé a accepté la direction politique, et dont le premier numéro paraîtra samedi 17 Mai, aura pour titre : LE PEUPLE.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

J. PONCET.

Gérant du Journal le Peuple.

Que notre nouveau confrère reçoive ici nos souhaits de bienvenue.

C'est un vaillant lutteur de plus dans la grande bataille politique.

Ce sera aussi — le nom seul de M. Lenglé, nous en est le plus sûr garant — un énergique défenseur de la cause bonapartiste et des idées napoléoniennes.

Nous formons donc le vœu très sincère, que le Peuple ait tout le succès qu'il mérite, et se fasse rapidement et brillamment sa place parmi les combattants déjà nombreux de l'Appel au Peuple.

LA RÉDACTION.

On ne nous accusera certes pas de sympathie pour les rouges clients du *Cri du Peuple* ou de la *Bataille*.

Et c'est cependant d'un de ces farouches révolutionnaires que nous allons prendre la défense, au nom du droit et de la justice, honteusement et lâchement violés par les magistrats effeuillés de la république opportuniste.

Car nous avons la naïveté, nous, par ce temps de Ferry, de Martin et de Valdeck, nous avons la naïveté de croire que la justice est faite pour tout le monde, et doit être rendue à tout individu, quelle que soit son opinion, quelles que faussées que soient ses idées.

Tout accusé a le droit de se défendre et doit être entendu.

Jusqu'à ce jour du moins nous avions pensé que cela se passait ainsi.

Les faits que nous allons raconter nous prouvent qu'en république il en est tout autrement.

Il y a un mois on arrêtait, à son retour dans son domicile, un ouvrier de Roanne, nommé Charles Fouilland, délégué par des groupes de cette ville au récent congrès de Roubaix.

La nuit de son retour, un agent de police avait été frappé dans une rixe.

A ce propos on prononça le nom de Fouilland.

Cela suffit pour arrêter préventivement le délégué des syndicats de Roanne.

Or le vrai coupable fut dénoncé.

C'était un homonyme, couvreur, et non pas comme le délégué, tisseur de son état.

Charles Fouilland passa néanmoins en police correctionnelle, et, pour prouver son alibi, demanda la remise à huitaine.

On la lui refusa et il fut condamné à vingt jours de prison.

Charles Fouilland fit appel. L'affaire venait devant la Cour de Lyon le lundi 5 mai.

M^e Bouchage, l'avocat du prévenu, était ce jour-là retenu à Paris par le procès Léo Taxil.

Fouilland demanda la remise à huitaine, et au ministère public de faire citer les témoins à décharge.

On lui refusa encore.

Et ce malheureux, sans avoir pu se défendre, sans avoir été entendu dans sa justification, vit sa peine élevée de vingt jours à UN AN de prison, c'est-à-dire de maison centrale.

Pendant ce temps, le condamné était nommé conseiller municipal.

A nos lecteurs maintenant de juger et de dire si notre protestation est juste, et si nous avons eu raison de flétrir, comme il convenait, cette façon d'opérer de la magistrature opportuniste.

BORNAVE.

BARBOTTAGE

On sait que dans le *Matin* M. Paul de Cassagnac a pris l'initiative d'un mouvement conservateur en vue des prochaines élections législatives.

Il va sans dire que l'*Univers*, le *Monde*, le *Soleil*, le *Français*, le *Moniteur Universel*, le *Gaulois*, toutes les feuilles enfin dévouées à M. le comte de Paris ont avec empressement répondu à cet appel.

La *Gazette de France*, elle aussi, trouve l'idée excellente. Mais, — il y a un mais, et des plus réjouissants — la bonne dame déclare que le terrain commun naturellement indiqué c'est la reconnaissance des droits de l'héritier légitime de nos rois dans les termes mêmes formulés par toute la presse orléaniste qui a voulu donner à cette reconnaissance la solennité d'une déclaration.

On se fait de bien douces illusions à la *Gazette de France*!

Aussi le *Salut Public*, qui ne les partage nullement, adresse à cette excellente personne d'amicales remontrances.

Nous croyons que ni la *Gazette de France*, ni M. de Cassagnac ne sont dans le vrai, dit notre confrère lyonnais.

Nous dirons à M. de Cassagnac : Vous inscrivez en tête de votre programme : haine de la République; mais quand, la main dans la main des royalistes, vous aurez renversé ce régime, que ferez-vous? Entreprenez-vous en lutte avec vos compagnons de guerre? A un premier chant de victoire en commun, ferez-vous succéder le spectacle de vos déchirements pour le triomphe de vos préférences? Serait-ce par ce procédé que vous rendriez à la France cette union intérieure, cette paix des âmes qui est la base de la prospérité nationale?

Et à la *Gazette de France* nous pouvons dire : le rétablissement de la monarchie vous est cher à juste titre; mais ne voyez-vous pas qu'il n'est possible que s'il s'impose comme le remède même au mal dont souffre le pays, s'il représente les vertus dont l'absence nous a perdus?

Et si le successeur du comte de Chambord nous apporte tout cela, s'il est cette force et cet exemple qu'était le grand roi sans couronne, qui repose à Goritz, qu'est-il besoin de mettre des fleurs de lis à la bannière conservatrice? Elles y viendront toutes seules!

Ces remarques du *Salut Public* sont, pour ce qui concerne l'idée de M. Paul de Cassagnac, des plus judicieuses.

Une fois la République renversée, il va de soi que les impérialistes entreront en lutte avec leurs anciens alliés — en admettant que cette union se fasse, ce dont il est permis de douter.

Sinon qu'arrivera-t-il?

Serons-nous plus avancés qu'auparavant? Pas le moins du monde?

Nous serons dans la nécessité de conserver la République, et d'en faire une République conservatrice.

Nous aurons encore une fois un gouvernement bâtarde qui ne satisfera personne, les impérialistes pas plus que les royalistes.

Et nous nous enfoncerons dans le gâchis plus profondément que jamais.

Quant à croire que les fleurs de lis viendront toutes seules se plaquer sur la bannière conservatrice, et cela grâce aux vertus de M. le Comte de Paris, c'est une pure fantaisie, et rien de plus.

Tout cela est du barbotage, pas autre chose.

Il semble que dans cette discussion on oublie complètement que le seul intéressé, c'est le peuple, et qu'il n'appartient qu'à lui seul de se prononcer.

Il n'en est pas plus question que s'il n'existait pas.

L'affaire se passe entre journalistes, c'est entre journalistes qu'on discute sur les destinées de la France.

Une Chambre conservatrice serait élue, on ne s'adresserait pas au peuple pour lui demander quel gouvernement il désire mettre à la place du gouvernement républicain; on s'en garderait bien.

Pas de plébiscite!

On arrangerait une petite république bien naïve, bien stupide, puis on attendrait que la sequelle radicale soit en majorité pour lui céder la place, comme on l'a déjà fait.

Barbotage et toujours barbotage!

Il n'y a pour nous qu'une solution possible, c'est, nous l'avons maintes fois répété, et nous le répétons toujours : l'appel au peuple.

Si la future Chambre est conservatrice, son devoir sera de consulter de suite le peuple sur la forme de gouvernement qu'il lui plaira de mettre à sa tête.

Ce n'est pas une faveur qu'on lui accordera, c'est un droit.

Si la Chambre au contraire reste ce qu'elle est aujourd'hui, nous verrons alors ce que nous aurons à faire.

En attendant, travaillons à assurer le triomphe de notre idée.

Que nos futurs candidats inscrivent sur leur programme l'appel au peuple et qu'ils s'engagent à exiger du gouvernement un plébiscite immédiat, nous verrons alors si les fleurs de lis viendront s'épanouir toutes seules sur la bannière conservatrice!

JEAN RIS.

CHINOISERIES

La presse opportuniste se livre en ce moment à des ébats de canards lâchés en liberté dans une vaste mare à grenouilles.

La cause de ce mirobolant émoi est le traité de Tien-Tsin, passé entre la France et la Chine.

J'avoue franchement ne pas bien comprendre cette exubérance de joie de la part de la presse officieuse et même de quelques uns de nos confrères de l'opposition.

Que nous accorde en effet ce traité?

La Chine retirera ses troupes du Tonkin.

Il me semble que, grâce à nos soldats, ce balayage est déjà fait.

Elle reconnaît notre protectorat sur le Tonkin et sur l'Annam.

Quelle bonne plaisanterie!

Ils sont vraiment bien aimables les diplomates du Céleste-Empire de reconnaître notre protectorat dans des provinces qui sont aujourd'hui en notre possession et qu'il leur est impossible de nous disputer.

La Chine avait, d'ailleurs, depuis longtemps, renoncé à toute prétention et à tous droits de souveraineté historique sur le Tonkin et sur l'Annam.

Enfin on admet sur toute l'étendue de la frontière Sud, limitrophe du Tonkin, la liberté du trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part et la Chine de l'autre.

Il sera conclu à cet effet un traité de commerce et de tarifs dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français.

Cette clause est encore une chinoiserie du plus pur modèle.

D'abord messieurs les mandarins s'entendront comme larrons en foire pour nous susciter toutes les gentilles tracasseries que leur cerveau inventif ne manquera pas de leur fournir.

Enfin il ne faut pas oublier que tout ceci est provisoire et que c'est seulement dans un délai de trois mois que les plénipotentiaires nommés par les deux gouvernements se réuniront pour traiter définitivement sur les bases ainsi arrêtées.

Or d'ici à trois mois la Chine a le temps de respirer et de tendre au naïf Ferry une nouvelle ficelle dans laquelle il s'entortillera plus bêtement que jamais.

Ce que désiraient surtout les diplomates du Fils du Ciel, c'était le non déboursement de l'indemnité dont on les menaçait, et que le grand pépétier avait fait miroiter aux yeux éblouis de ses larbins.

Sous ce rapport ils doivent être pleinement satisfaits.

On ne leur demande pas un centime et ils paient le sang de nos soldats en monnaie de singe.

Admettons d'ailleurs que le traité de Tien-Tsin soit définitif, qui en profitera?

L'Allemagne d'abord.

Les va-nu-pieds opportunistes ensuite.

On créera des banques; on tripotera avec les mines, on casera les frères et amis que la mauvaise chance poursuit, et le Tonkin rapportera à la France ce que la Cochinchine nous a rapporté jusqu'ici :

Des dettes.

CALCHAS.

SAVARY (1)

Rapport de Choiseul. — Intervention de MM. Raoul Duval, Ricard et Rouher. — Adoption et conclusions du 5^e bureau tendant à une enquête parlementaire sur les faits de l'élection de la Nièvre.

Le 23 décembre 1874, (il y avait juste SEPT mois que M. de Bourgoing avait été élu député de la Nièvre), M. Horace de Choiseul donna connaissance à l'Assemblée du rapport du 5^e bureau, chargé de la vérification de l'élection du député de l'Appel au Peuple qu'on voulait invalider à tout prix.

M. HORACE DE CHOISEUL dit que le 9 juin, M. le ministre de la Justice ayant annoncé à l'Assemblée qu'il avait invité plusieurs procureurs généraux à ouvrir une enquête, la sous-commission chargée de la vérification de l'élection décida de surseoir à l'examen de l'élection de la Nièvre jusqu'à la fin de l'enquête commencée.

L'instruction annoncée par le ministre de la Justice avait deux objets : 1^o de savoir quelle valeur avait la circulaire trouvée par Girerd; 2^o existait-il à Paris un comité permanent?

Le 7 juillet, M. le ministre de la Justice donna communication d'un dossier relatif au premier point. Il y était déclaré que la pièce lue par Girerd était sans valeur et n'avait laissé aucune trace dans la lutte électorale.

Quant au deuxième point, le plus important, le ministre en avait extrait une seule pièce qu'il avait jointe, vu sa gravité, à celle de la circulaire.

En voici le texte :

« EXTRAIT DES PIÈCES SAISIES CHEZ LE SIEUR MANSARD (PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 1874). — 1^{er} SCÉLÉ.

(1) Voir les numéros du 27 avril et du 4 mai.

« Extrait de la séance du vendredi 1^{er} mai 1874. »

« Le Comité s'occupe ensuite de l'élection de la Nièvre, et, sur la proposition de M. le Président, il est déclaré que la somme de 5,000 francs, mise primitivement à la disposition de M. le baron de Bourgoing, sera portée au chiffre de 10,000 francs. »

« Certifié exact par nous Greffier, soussigné. »

Signé : E. MICHEL.

Devant l'importance de ce document, insuffisant cependant pour fixer son jugement, la sous-commission demande à M. le ministre de la Justice, communication de toutes les pièces du dossier pouvant compléter celle qui venait de lui être remise.

M. le Ministre crut devoir s'y opposer, alléguant qu'il n'existait pas d'autre document, ayant rapport avec l'élection de la Nièvre.

La sous-commission n'a pas insisté et a consacré ses séances suivantes à entendre M. de Bourgoing puis M. le Préfet de la Nièvre.

Le 4 décembre, elle reprenait ses travaux.

L'instruction faite par le Ministre de la Justice n'était pas encore terminée.

Sur les instances du 5^e bureau, il lui transmit le 14 décembre un second extrait dont voici les termes :

« AFFAIRE DU COMITÉ DE L'APPEL AU PEUPLE. »

« (Extrait d'un des procès-verbaux saisis au domicile du sieur Mansard) »

« Séance du mardi 14 avril 1884. »

« Monsieur le baron de Bourgoing ayant été introduit, donne au comité des renseignements sur la situation du département de la Nièvre, au point de vue de la prochaine élection, que l'on croit devoir être fixée au 17 mai prochain. »

« La présente copie délivrée à M. le procureur de la République, sur sa réquisition expresse, le mardi 15 décembre 1874. »

« Le Greffier, »

« Signé : MIGNARD. »

Cette pièce, dit M. Horace de Choiseul, démontrait que 40 jours avant, un comité préparait la lutte.

Il était donc permanent et rayonnait partout.

La sous-commission ayant demandé au ministre si les communications réclamées par elles lui seraient faites, celui-ci a répondu qu'en cas de poursuites il réservait son appréciation, mais qu'en cas d'une ordonnance de non-lieu, il s'engageait formellement à n'autoriser le procureur général à restituer aucune pièce.

Le 18 décembre une ordonnance de non-lieu était rendue.

La sous-commission délibéra, et une majorité de 24 voix contre 18, décida que la demande de communication de pièces ne serait pas reproduite.

Alors par une majorité de 34 voix contre 8, le 5^e bureau demande à l'Assemblée d'ordonner une enquête parlementaire sur cette élection.

M. TAILHAND ministre de la Justice, déclare que le gouvernement se désintéresse complètement de la question. Il fera connaître son opinion personnelle en répondant à l'interpellation de M. Goblet.

M. RAOUL DUVAL voit dans le rapport du 5^e bureau deux ordres de faits très distincts.

L'un a trait à un comité permanent et n'est pas fait, au point de vue de l'élection, pour déterminer la religion de l'Assemblée.

D'ailleurs ce comité ne paraît pas avoir existé, puisqu'il y a eu ordonnance de non-lieu.

(Interruptions à gauche.)

L'autre côté de la question est celui-ci : y a-t-il eu un comité qui, siégeant à Paris, a rendu des services d'influence ou d'argent à l'élection de l'honorable M. de Bourgoing ?

Cela paraît incontestable ; mais l'orateur ne voit pas là un motif pour faire invalider une élection, contre laquelle ne s'élève aucun grief, aucune protestation.

Tous les jours, quand il s'agit d'une élection républicaine, on voit les journaux de cette opinion porter en tête de leurs colonnes : candidats des comités républicains, candidats républicains. Tous les partis ont donc le droit, même plus que le droit, le devoir de défendre par tous les moyens possibles, les candidats qui répondent à leurs préférences politiques.

On ne doit donc pas adopter des conclusions, qui passent par dessus l'élection de la Nièvre pour viser autre chose.

L'orateur est donc tout disposé à valider l'élection tant qu'on n'aura pas apporté la preuve ou l'articulation d'un fait de nature à la faire invalider. (Mouvement en sens divers.)

M. RICARD, cherche à établir que ce que l'on a surtout cherché dans l'élection, c'est l'appui du gouvernement.

On trouve dans un supplément du numéro du 26 Mai 1874, du *Journal de la Nièvre*, une lettre portant la signature de M. le baron de Bourgoing :

« Monsieur le directeur, c'est aujourd'hui seulement que j'ai lu votre numéro du 16 Mai, dans lequel vous me faites l'honneur de me demander mon opinion sur l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Puisque vous voulez trouver franche et nette ma profession de foi... »

— Ici le rédacteur de la lettre ouvre cette parenthèse... —

« Elle a reçu l'approbation du Président de la République. »

La lettre continue ainsi :

« Permettez-moi de vous dire que je m'étonne un peu de votre question. »

« Néanmoins je me ferai un devoir de répondre, ne serait-ce qu'afin de témoigner hautement de toute mon estime pour le journal que vous dirigez. Je tiens, monsieur, à affirmer par dessus tout mes souvenirs et mes espérances impérialistes » etc. etc...

L'orateur ne retient dans cette lettre que la déclaration ayant trait à l'approbation du Président de la République, à la candidature de M. de Bourgoing.

M. HAMILLE fait remarquer que dans les élections du Nord, M. Barthélemy Saint-Hilaire, au nom de M. Thiers, avait recommandé M. Testelin.

M. PICARD, répond que M. Testelin avait l'approbation de M. Thiers, tandis que M. de Bourgoing, n'avait pas celle du Maréchal de Mac-Mahon.

Or, la lettre de M. de Bourgoing a exercé une influence incontestable.

Après l'élection, la *Presse*, journal officieux, déclare que le Président de la République n'a point approuvé la candidature de M. de Bourgoing.

Voici cet article de la *Presse*, que nous discuterons dans notre prochain numéro :

« M. de Bourgoing a été nommé représentant de la Nièvre. »

« A propos de cette élection, nous sommes autorisés à affirmer que M. le Maréchal de Mac-Mahon n'avait point approuvé la circulaire de M. de Bourgoing, ainsi que l'a prétendu ce candidat. »

« M. de Bourgoing avait soumis, il est vrai, sa circulaire à M. le Maréchal de Mac-Mahon, mais M. le Maréchal s'était borné à lui dire qu'il PRÉFÉRerait L'ÉLECTION D'UN CONSERVATEUR A CELLE D'UN RADICAL. Il avait ajouté que le gouvernement resterait neutre et serait tout à fait étranger à la lutte. »

« Et cela est si vrai que le préfet de la Nièvre avait reçu l'ordre de s'absenter de Nevers pendant l'élection. Il est bon d'ailleurs de rappeler que M. de Bourgoing s'est affirmé mé bonapartiste, mais qu'il a déclaré formellement qu'il s'engageait à organiser les pouvoirs du Maréchal ; ce qui a certainement contribué à cette élection. »

JACQUES.

Le Gérant, GUILBAUD.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

PRIME A NOS ABONNÉS

LES

BIENFAITS DE L'EMPIRE

Histoire populaire du règne de

NAPOLÉON III

NOUVELLE ÉDITION

Suivant convention et afin de propager cette intéressante brochure, nos abonnés et lecteurs qui en feront la demande la recevront franco, aux conditions suivantes :

1 exemplaire	0 f. 30	12 exemplaires	3 25
2 —	0 55	50 —	11 —
3 —	0 85	100 —	20 —

Adresser les demandes en timbres de 15 centimes ou mandats-postes aux bureaux du Journal, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, et à M. A. BRADIER, rue Bréa, 17, Paris.

PEINTURE ET PLATRERIE

GOSSIEUX

Cours Gambetta, 49

Angle de l'Avenue de Saxe

LYON

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, LYON.

Musique Française et étrangère, CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS

pour églises et salons

Vente et location à des prix très modérés..

A VENDRE DE SUITE

UN

CARROUSEL

dit Chevaux de Bois

Avec accessoires, le tout en parfait état. Prix très modéré.

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 5986.

OFFRE partout en France et étranger, position indépendante de 3 à 4,000 fr. pour la représentation commerciale. Toujours écrire franco au Directeur de l'*Avenir du Commerce*, Le Havre.

POUDRE MAZADE ET DALOZ
14, r. d'Algérie, LYON
La seule infailible pour détruire les **CAFARDS**
5 empioie avec des pommes de terre cuites, du sucre et du sel.
Cherchez les Phars, droguistes et épiciers.

GRAINS DE BAREZIA
pour détruire les **RATS**
14, rue d'Algérie, ph., drog., épici.

Exiger un rat sur la boîte.

GRAND MANÈGE LYONNAIS

37, Rue Montbernard, 37

(Près l'avenue de Noailles)

LEÇONS collectives pour dames, de 2 à 3 h. du soir.

LEÇONS collectives pour MM., de 7 à 8 h. du matin.

LEÇONS collectives pour MM., de 4 à 5 et 8 à 9 h. du soir

VENTE de chevaux à la commission, Pension et Dressage

SERVICE TÉLÉPHONIQUE à la mai-on.

LA

PHARMACIE MODERNE

DE LYON

5, rue Ste-Catherine, 5

est la Maison qui vend le meilleur marché de toute la région.

C'est la plus vaste, la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Huile de foie de morue pure 2 f., 2 f. 50 et 3 f. le lit.	Tisane de Bochet 0 f. 10 le paquet pour un litre.
Sirope de protoiodure de fer 4 f. »	Salsepareille, excellent dépuratif 4 f. kilog
Sirope antiscorbutique pour les enfants, 3 f. »	Sirope de bourgeons de sapin, 3 f. le lit
Sirope d'écorces d'oranges amères 3 f. 50 »	Sirope de Raifort iodé 4 f. »
Vin de quinquina jaune au malaga ; selon l'âge des vins. 3 f., 4 f. et 4 f. 50	Cent capsules de goudron pur, préparées dans nos laboratoires. 1 franc.
Vin de quinquina jaune au Bordeaux ; selon l'âge des vins. 3 f., 4 f. et 5 f. le lit.	Extrait de quinquina jaune, pour faire un litre de bon vin de quinquina. 1 franc.

Les ordonnances sont tarifées 40 % au dessous des prix ordinaires.

On délivre gratuitement à la Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, un billet partiel de la Loterie des Arts décoratifs pour le prochain tirage, pour tout achat, quel que soit son importance.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol d'Anglais et Latin

Traduction et Baccalauréat

PIANO ET DESSIN

31, rue Centrale, 31.

CRÉDITS SUR LONDRES

à découvert aux bonnes maisons

Londres : DRACKE, 72. Mark

Lane E. C. Londres.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

MAISON DE SANTÉ
du D^r Courjon, à Meyzieu
(PRÈS LYON)
Cabinet à Lyon, r. de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.
Maladies nerveuses, paralysies, affections chroniques.

ENSEIGNES SUR CALICOT

Toutes dimensions, exécution rapide
AFFICHES POUR ÉTALAGES. — ÉCRITEAUX EN TOUS GENRES
CARION, rue Tupin, 19

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PHOTONATURE

Anonyme au capital de 350.000 francs

Maison du Palais-Royal, près le pont Tilsitt. Entrée rue du Plat, 2. Ancienne Photographie Armbruster.

Portraits de toute grandeur, Vues, Tableaux, etc., par les procédés de **PHOTONATURE** et d'**HELIOCHROMIE** donnant les tons et la couleur. Portraits artistiques en photographie. Reproduction, etc. Exposition permanente des produits de la Société. ENTRÉE LIBRE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

BAINS DES TERREAUX

RUE SAINTE-MARIE, 5

LAURENÇON, pharmacien, directeur-propriétaire

HYDROTHERAPIE-DOUCHES, avec tous appareils, NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS. — Bains ordinaires médicaux, de caisse et tous les Bains de vapeur. — Pulvérisations et inhalations médicales. — Louis GOSS, pédicure. OPÉRATIONS EN VILLE.

PARAITRA PROCHAINEMENT

LE

PETIT GUIDE

DE

L'Etranger à Lyon

1884

CONTENANT : Plan de Lyon. — Nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants. — Tarif des voitures de place. — Indicateur du Service des Omnibus et Tramways de Lyon, Chemins de fer (aller et retour dans un rayon de 40 kilomètres), Bateaux, etc. — Noms et adresses des commissionnaires, voituriers, localités desservies, dates, lieux et jours de départs.

ANNONCES

Reçues exclusivement à l'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14